



Les nouveaux cantons du département du Rhône

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département du Rhône* comprendra 13 cantons au lieu de 54. Les 31 cantons situés dans la Métropole de Lyon* seront supprimés. Les 23 restants seront modifiés pour obtenir 13 nouveaux cantons au nombre d'habitants comparables. Sur son territoire de compétence, le nouveau département du Rhône comptera alors 26 conseillers départementaux, 13 femmes et 13 hommes.

* voir, en page 2, l'encadré sur la Métropole de Lyon et le nouveau département du Rhône

Sylvain Brouillet

Le Rhône comprendra 13 cantons

Dans le Rhône, la nouvelle carte cantonale est définie par le décret du 27 février 2014. Parmi les 54 cantons actuels, 31 disparaissent car ils sont situés dans la Métropole de Lyon (dorénavant hors champ de compétence du département). Les autres sont modifiés pour former 13 nouveaux cantons à partir de mars 2015. Avec plus de 39 000 habitants en 2012, le canton de Genas est le plus peuplé. Celui de Thizy-les-Bourgs est celui qui l'est le moins, avec 27 000 habitants. Auparavant, la population des cantons du Rhône se situait dans une fourchette allant de 4 000 à 57 000 habitants. Le canton de Belleville est celui qui regroupe le plus grand nombre de communes (29), quand celui de Villefranche-sur-Saône n'en compte qu'une seule.

De fortes disparités entre les cantons

Les cantons les plus denses sont situés au sud-est du département, à proximité de la Métropole lyonnaise et de Villefranche-sur-Saône. Ceux de l'ouest sont plus étendus et plus ruraux. C'est dans les cantons de Thizy-les-Bourgs et de Tarare que la part des personnes de 65 ans et plus est la plus importante (22 % et 18 %, contre 13 % dans le canton de Genas).

À proximité de la Métropole de Lyon, la population est globalement plus diplômée que dans l'ouest du territoire : 33 % des individus sont diplômés du supérieur dans les cantons d'Anse et de Brignais, contre 14 % et 16 % dans ceux de Thizy-les-Bourgs et de Tarare. Cette différence de profil s'accompagne de disparités notables pour les catégories socioprofessionnelles. Le chômage est plus important à Villefranche-sur-Saône (17 % de chômeurs dans la population active au sens du Recensement) et, dans une

moindre mesure, dans les cantons du nord du département (Thizy-les-Bourgs, Tarare, Gleizé et Belleville) que dans le reste du département.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département du Rhône



Source : DGCL

2 Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Cantons du Rhône	Population 2012	Évolution annuelle moyenne (1999-2011) (%)	Moins de 20 ans (%)	65 ans et plus (%)	Peu ou pas diplômés (%)	Diplômés du supérieur (%)	Population active (15 ans ou plus)	Chômeurs (%)	Répartition de la population active occupée (%)					
									Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Anse (n°1)	35 746	1,3	27,8	15,2	28,3	33,5	16 969	6,5	1,2	9,4	25,4	29,2	21,9	12,9
L'Arbresle (n°2)	37 220	1,2	27,7	14,5	34,8	23,1	18 165	7,1	3,5	7,6	14,0	28,1	23,9	22,8
Belleville (n°3)	33 967	1,9	28,0	15,4	36,9	19,4	16 563	9,2	8,2	7,8	10,0	23,1	25,3	25,6
Le Bois-d'Oingt (n°4)	27 804	1,5	27,9	15,3	31,1	28,3	13 402	6,4	4,1	9,7	17,6	29,3	23,3	16,0
Brignais (n°5)	36 716	0,8	27,6	15,7	29,0	33,2	17 460	7,5	0,7	8,3	24,0	29,8	23,2	14,0
Genas (n°6)	39 189	1,1	27,9	13,2	30,6	26,9	19 615	6,8	0,8	6,7	20,3	31,7	24,0	16,5
Gleizé (n°7)	30 749	0,7	27,4	15,9	36,1	22,8	14 556	9,0	3,1	8,3	13,4	27,4	25,7	22,1
Momant (n°8)	38 486	1,3	26,7	14,8	30,8	27,5	18 923	6,5	3,2	7,1	16,8	30,1	23,9	18,9
Saint-Symphorien-d'Ozon (n°9)	36 706	0,9	26,9	15,0	30,1	29,8	17 823	6,7	1,0	8,2	21,5	31,0	23,0	15,4
Tarare (n°10)	27 522	0,9	26,7	18,2	43,5	15,9	12 825	10,5	2,5	7,2	9,0	22,0	29,2	30,0
Thizy-les-Bourgs (n°11)	27 286	0,3	24,1	22,3	46,0	14,2	11 909	10,0	4,8	9,0	7,3	19,9	26,7	32,3
Vaugneray (n°12)	30 597	1,5	27,2	17,1	34,0	24,7	14 722	5,5	6,3	7,9	13,4	26,4	24,8	21,1
Villefranche-sur-Saône (n°13)	36 241	1,3	25,3	15,4	39,6	20,1	16 859	16,9	0,1	4,9	11,9	26,5	29,4	27,2
Ensemble du département	438 229	1,1	27,1	15,8	34,3	25,0	209 791	8,3	2,9	7,8	16,3	27,7	24,7	20,5

Source : Insee, Recensements de la population 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population

Pour comprendre

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors du prochain renouvellement général des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présenteront en binôme composé d'un homme et d'une femme. Dans chaque canton, un binôme, donc deux conseillers départementaux, seront élus au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale. Ce mode de scrutin garantit la parité homme-femme, alors que les assemblées départementales ne comptent aujourd'hui que 13,8 % de femmes.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée afin de permettre l'élection de deux conseillers départementaux par canton et d'améliorer leur représentativité démographique. Près des trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801.

La Métropole de Lyon et le nouveau département du Rhône

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 crée la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 en remplacement de la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) sous la forme d'une collectivité à statut particulier qui, sur son territoire, se substitue au département du Rhône.

La Métropole comprend ainsi 59 communes (avec l'entrée de Quincieux). À titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2015 et 2020, les conseillers communautaires élus en mars 2014 exercent le mandat de conseillers métropolitains ; ils sont au nombre de 165. Les habitants de la Métropole ne sont donc pas amenés à voter les 22 et 29 mars 2015.

Le nouveau département du Rhône regroupe les 228 communes situées en dehors de la Métropole de Lyon. Sur ce territoire, entre janvier et mars 2015, le conseil actuel conserve ses compétences, avec 23 cantons et un conseiller par canton. Les élus continuent d'exercer leur mandat jusqu'aux élections départementales de mars 2015.

Lors de ces dernières, le nouveau mode de scrutin ainsi que la nouvelle carte cantonale du Rhône seront mis en place. Le conseil départemental du Rhône comptera alors 26 conseillers, 13 femmes et 13 hommes.

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2273-3981

@Insee 2015

Pour en savoir plus :

- Décret n° 2014-267 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Rhône
- Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur [Insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015) - http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015

